

# Les Modes de Gestion de la Biodiversité

Le Département de la Mayenne a une superficie de 517 063 hectares.

Les « milieux naturels » couvrent 13,1% du territoire soit 68 270 hectares : ils sont représentés par les massifs boisés, les cours d'eau et étangs, les tourbières, les landes, les grottes et les falaises, les pelouses sèches et le linéaire de haies.



**Protection réglementaire :** ensemble de mesures visant à conserver et préserver des espèces et des espaces naturels particuliers qui s'impose aux acteurs locaux :

- Des listes d'espèces protégées instituées par la loi du 10 juillet 1976
- Les Réserves naturelles régionales
- ...



**Procédure contractuelle :** mise en place de mesures volontaires faisant l'objet d'une convention avec un partenaire public :

- 8 sites Natura 2000 où des contrats d'engagement avec contrepartie financière sont proposés
- Charte du Parc naturel régional Normandie Maine pour la période 2008-2020
- ...



**Volonté politique des collectivités :** décisions de conduire ou d'accompagner des actions visant à préserver et valoriser la biodiversité :

- Acquisition et entretien des espaces naturels sensibles prioritaires identifiés par le Département
- Gestion de l'Étang neuf de Juvigné par la communauté de communes d'Ernée
- Généralisation du fauchage tardif sur les bords de routes départementales
- ...



**Activités associatives :** implication des associations de protection de l'environnement et des associations de loisirs pour la mise en œuvre d'actions et la prise en compte de la biodiversité :

- Actions de sensibilisation par Mayenne Nature Environnement avec le label « Sur le chemin de la nature : un bois, un chemin, une mare pour chaque école »
- ...



**Actions des particuliers :** pratiques respectueuses de l'environnement, des propriétaires privés, des forestiers et des agriculteurs :

- Entretien des espaces boisés selon les prescriptions du Centre régional de la propriété forestière et de l'Office national des forêts
- ...

